

FORMULAIRE DE DEMANDE ANNUELLE POUR UNE RUE RÉSERVÉE AUX ENFANTS

Reçu le:

A. DONNÉES

Coordonnées des responsables de la rue réservée aux enfants :

1) Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. :

E-mail :

2) Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. :

E-mail :

Données de la rue réservée aux enfants :

Nom de la rue :

toute la rue

un tronçon de la rue, à savoir entre les croisements/numéros suivants :

Check-list rue :

la vitesse dans la rue est limitée à 50 km/heure

la rue a un caractère essentiellement résidentiel, sans trafic de transit

la rue n'est pas desservie par les transports en commun

B. RUE RÉSERVÉE AUX ENFANTS

La rue réservée aux enfants est organisée :

- Pendant les vacances de Pâques, du au
(une période de maximum 2 semaines ; chaque fois entre 9 et 20 heures)

- Pendant les vacances d'été
 - du au (une période de maximum 2 semaines)
 - du au (une période de maximum 2 semaines)
(périodes de maximum 2 semaines, consécutives ou non ; chaque fois entre 9 et 20 heures)

Motivation de l'organisation de la rue réservée aux enfants :

C. MATÉRIEL DE SIGNALISATION

Demande de matériel :

- barrières Nadar
- panneau de signalisation C3 avec panneau additionnel « Rue réservée aux enfants »

Remarque :

La signalisation et le nombre de barrières Nadar seront fixés par le Service Mobilité. Le responsable de la rue réservée aux enfants recevra du Service Mobilité un plan de signalisation, qu'il devra suivre lors de l'installation de la signalisation.

Livraison :

Le Service Technique peut livrer et venir rechercher ce matériel, accompagné du plan de signalisation, pendant les heures de bureau auprès de :

NOM :

ADRESSE :

TÉL. :

D. ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

Une rue réservée aux enfants ne peut être organisée que si 2/3 des habitants de la rue – ou du tronçon concerné – sont d'accord pour que la rue soit réservée aux enfants. Chaque numéro de maison correspond à une voix.

Nombre total de boîtes aux lettres dans lesquelles l'enquête a été glissée :

Nombre total d'accords :

Tout commerce ou entreprise établi(e) dans la rue doit confirmer par écrit son accord en vue de l'organisation d'une rue réservée aux enfants.

Des commerces/entreprises sont-ils établis dans la rue ?

Oui

Non

Si oui, lesquels :

Attention ! À joindre en annexe :

- Enquête auprès des habitants de la rue réservée aux enfants
- Accord écrit des commerces/entreprises

Le (la) soussigné(e) confirme sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts et complets, et déclare avoir pris connaissance du règlement de la commune de Wemmel pour les rues réservées aux enfants.

Je consens explicitement à ce que les données à caractère personnel communiquées soient traitées par Loisirs & Bien-être. Le traitement est indispensable à la fourniture du service.

Date :

Signature :

Signature :

Nom du responsable de la rue :

Nom du responsable de la rue :

Formulaire à retourner ou à déposer contre récépissé à :

Commune de Wemmel

Service Loisirs et Bien-être

Avenue Dr. H. Follet 28

1780 WEMMEL

Plus d'infos? Au numéro 02/462.03.90 ou à l'adresse loisirs.bienetre@wemmel.be